

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu du GT du 31 août 2012

Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Rhône-Alpes, Île-de-France, Aquitaine, Basse-Normandie.

Pour les OS Insee: CGT; CFDT; CGT-FO.

Pour la direction Insee : la Secrétaire générale, le chef du Département Gestion des Ressources Humaines le Chef de la division maîtrise d'œuvre des activités d'enquêtes.

Points généraux sur le statut et CDIisation

Nous avons demandé un dénombrement des différents types de courriers par DR. Un schéma récapitulatif en annexe montre le nombre de courriers (type 1 : CDIisable par l'article 8 de la loi Sauvadet, type 2 : CDIisable par l'article 37 de la loi Sauvadet, type 3 : non CDIisables dans l'immédiat) adressés par les DR.

Il montre par ricochet, des différences notables en matière de politique d'embauche ces dernières années : en effet, les courriers de type 3 ont été envoyés à toutes les enquêtrices et enquêteurs qui étaient enregistrés dans Saige, même s'ils sont partis du réseau.

Mais nous avons demandé des informations sur sur l'ancienneté des enquêtrices et enquêteurs ayant reçu le courrier de type 3 (combien ont 1an, 2 ans,...5 ans) pour savoir dans quels délais pourraient intervenir leur CDIisation, et nous ne l'avons pas eu.

Nous rappelons que les enquêtrices et enquêteurs déjà en CDI n'ont toujours pas reçu de courrier, ce qui est un comble quand on pense que le droit ne leur a pas été appliqué depuis le jugement du Conseil d'État d'avril 2003.

Par ailleurs, la direction n'a fait aucune réponse à notre proposition de prendre en compte les **faibles déplacements (en fait, les faibles déclarations de km en voiture)** : aucune autre solution n'ayant pu être étudiée, nous demandons que les enquêtrices et enquêteurs se déplaçant autrement qu'en voiture puissent déclarer le temps passé à pied, en transports en commun etc.

La direction fait quelques précisions d'ordre général.

- Elle a redemandé un rendez-vous avec la DGAFP (fonction publique) et le secrétariat de Bercy ainsi que la Direction du Budget, afin de clarifier la nécessité ou non d'un décret en Conseil d'État à la place de la circulaire. Nous rappelons que nous nous inquiétons de voir la circulaire changée en décret (en Conseil d'État ou pas) en raison des délais importants induits. Nous rappelons que le statut doit être mis en place au 1^{er} janvier 2013.
- La direction de l'Insee obtenu son cadre budgétaire en août et annonce être optimiste comme le DG l'a dit plusieurs fois, mais ne souhaite pas se prononcer plus précisément (ni sur le budget de fonctionnement, ni sur le plafond d'emploi que générera l'entrée des contractuels enquêteurs dans le budget Insee).

Nous rappelons que nous souhaitons que **le statut s'applique en janvier 2013**, malgré les interrogations de la direction sur la faisabilité de cette date (elle n'a pour autant pas souhaité réellement aborder le sujet du calendrier, qui devrait être abordé le 20 septembre).

Nous précisons qu'il n'est pas envisageable de reculer de quelques mois cette CDIisation : rappelons que certaines DR ont déjà commencé à lisser la charge de travail, notamment d'enquêtrices et d'enquêteurs qui sont réputés actuellement à plus de 100%. Si la garantie de rémunération ne leur était pas appliquée, il y aurait perte de salaire, ce qui contreviendrait à l'engagement pris par le Ministère et la direction de l'Insee.

Devant l'inquiétude à la fois des enquêtrices, enquêteurs, et des Dem devant les retards pris pour l'organisation de la CDIisation et pour la nouvelle organisation de la collecte, nous demandons que des décisions montrant l'avancée du dossier soient prises :

- **arrêt des licenciements** : nous venons d'apprendre qu'avant l'été une enquêtrice a été licenciée pour faute, sans que les représentants d'enquêteurs aient été au courant et sans que la Commission Consultative Paritaire n'ait été réunie. Nous voulons que l'esprit de la loi soit respecté : normalement la CDIisation par la loi Sauvadet doit se faire au 13 mars, et il faut que les droits applicables (sans problèmes de moyens que rencontrent d'autres droits) le soient immédiatement ;

Nous rappelons que nous avons demandé à plusieurs reprises depuis le début des négociations, qu'un bilan national soit fait sur les embauches et départs du réseau.

- **application immédiate de la CDIisation** pour les enquêtrices et enquêteurs CDIables, qui auraient des soucis de santé.
- **application immédiate aux actuel-le-s CDI**

Voici les réponses :

- Sur le premier point la direction répond que les droits de la CDIisation ne seront effectifs qu'à la signature des contrats. Elle lance en passant que cette question de la rétroactivité des droits est à examiner avec la DGAFP, sous-entendant qu'il pourrait ne pas y avoir de rétroactivité. Nous protestons vivement à cette question ! les droits doivent être acquis à la date de la loi !
- La direction ne répond pas à notre demande générale mais a fait une proposition précise de CDIisation concernant le cas une enquêtrice ayant un grave souci de santé. Il faut maintenant vérifier que l'enquêtrice y gagne, mais de fait c'est une réelle avancée que la direction propose, montrant que la CDIisation est inéluctable.
- Sur les actuels CDI la direction remet à plus tard, comme elle le fait depuis bientôt 10 ans.

Un point a été fait sur les **questions remontées par les DR sur les documents à prendre en compte pour la CDIisation** (et pour l'ancienneté dans un deuxième temps) : voir PJ. Une seule nous pose vraiment problème, c'est sur la prise en compte des congés maladie : il est dit que seul l'imprimé Cerfa vaut comme pièce justificative.

Or d'une part les enquêtrices ont envoyé les 3 volets donc ne les ont plus. Par ailleurs le problème du non statut actuel est bien que, l'arrêt maladie était signé lorsque l'enquêtrice était en contrat. Or à la fin du contrat, il n'était plus utile de faire signer cet arrêt. Si la maladie persistait, l'enquêtrice se retrouvait purement et simplement sans enquête donc hors contrat.

Nous redemandons donc, comme cela avait pourtant déjà été convenu lors de l'examen de la circulaire, que les enquêtrices et enquêteurs puissent faire valoir leur temps de maladie, même si elle était hors contrat pour peu qu'elles aient travaillé pour l'Insee avant et après cette maladie (attestation de médecin, reconnaissance des affections de longues durées, prise en compte de dossiers médicaux etc.).

Sur les RAE, la direction nationale a demandé aux DR de leur faire remonter 3 propositions de dates de RAE (entre mi octobre et fin novembre), permettant aux représentants syndicaux nationaux d'assister à toutes ces RAE.

L'outil de charge permettant aux DR d'estimer la quotité de travail est encore en test. La direction devrait nous le présenter le 20 septembre. Nous réitérons notre demande de le tester sur les enquêtrices et enquêteurs du GT.

En bilan de cette réunion, il y a de petites avancées mais la globalité du dossier n'avance pas assez vite : si lors de la réunion du 20 septembre nous n'avons pas de garantie suffisante quant à un calendrier raisonnable, il nous faudra nous mobiliser à nouveau !

Prix : Quotités / Indicateurs « qualité »

Nous exprimons notre mécontentement à tous les points de vue sur le sujet prix.

Nouvelles quotités

Nous avons demandé de faire le **point sur les gagnantes-perdantes** avec le nouveau système de calcul de la quotité : la direction ne nous pas fourni les informations nécessaires. A la place, un simple tableau ne mentionnant même pas les effectifs. Après précision nous apprenons donc que 21 enquêtrices ou enquêteurs verront leur nouvelle quotité prix baisser par rapport à la première version.

Nous avons demandé que les enquêtrices et enquêteurs **reçoivent rapidement un courrier les informant de cette nouvelle quotité**. Cela n'a pas été fait.

La direction répond qu'elle préfère faire les informations que nous avons demandées (quotité 2010 et 2011) pour tout le monde en même temps, y compris pour les enquêtrices et enquêteurs ménages et bi-réseaux.

Il demeure cependant que la direction avait dès fin juin tous les éléments pour informer les enquêtrices et enquêteurs et qu'elle a refusé de le faire, alors que les enquêtrices et enquêteurs prix sont au trois quarts perdants avec le nouveau statut, et que de nombreux points conflictuels demeurent spécifiquement sur les prix.

Nous demandons que les courriers d'explicitation des calculs mentionnent bien les arbitrages faits par la direction, notamment par rapport à la revendication de +10 points qui avait été acceptée, et que la direction a prétendu avoir

comprise comme +10% (en partant d'une quotité de 20%, 10 points en plus fait une quotité de 30%. Avec 10% en plus cela ne fait que 22%...).

Nous dénonçons certains contrôles effectués sur les **déclarations des kms**, uniquement destinés à minorer les kms: soit avec Mappy (qui ne correspond jamais vraiment à la réalité) soit sur site mais sans prévenir les enquêtrices ou enquêteurs. Ceci n'est pas une généralité, mais nous demandons que la direction nationale reprecise que le dialogue doit être préconisé : nous ne souhaitons pas que les kms, qui correspondront désormais à du temps de travail, soient décidés unilatéralement par les bureaux avec des outils peu précis.

Indicateurs qualité

Nous étions déjà intervenus sur ce dossier lors de la réunion du 6 juin.

Les remarques que nous avons faites alors ne semblent pas avoir été prises en compte. Notamment la note de précision sur le but des indicateurs mentionne toujours que c'est un suivi individuel de l'enquêtrice ou de l'enquêteur, alors qu'à l'oral la direction avait approuvé un autre but, celui d'indicateurs ayant pour objet un échange sur la qualité de la collecte.

Remarques sur ces indicateurs :

sur le quatrième (Q7 : nombre moyen de relevés élémentaires réalisés par l'enquêteur pour les relevés de produits frais de sa tournée), nous faisons remarquer l'absurdité de la situation (outre le fait que cet indicateur est incompréhensible). En effet, c'est parce que la direction a refusé de traiter les relevés de PF comme les autres relevés, en persistant à en faire un forfait pour les rémunérer moins cher, qu'elle se retrouve aujourd'hui à vouloir contrôler le nombre de relevé réalisé aux étals.

Elle aurait mieux fait, en temps et en heure de rémunérer correctement ces relevés, voire encore aujourd'hui de prendre en compte le nombre de lignes réalisées dans le calcul de la quotité, et non pas des moyennes en fonction du type de point de vente et de son secteur.

De plus, nous nous interrogeons sur le fait qu'un indicateur qualité se fonde sur le fait de vouloir faire coïncider le comportement d'un individu à la moyenne...

Sur le deuxième (Q4 bis), nous signalons que les relevés peuvent être faits en avance, pas seulement en retard. Et que ces délais possibles ne prennent pas en compte les week-end (le calcul proposé les prend en compte).

In fine nous rappelons que fort heureusement les bureaux de prix ont déjà un suivi d'indicateurs de la collecte : nous en demandons la présentation lors de la prochaine réunion au sujet des indicateurs.

La direction répond que ces indicateurs ne sont pas du tout envisagés comme une notation individuelle, et que le travail sur les indicateurs en étant à leur début il sera bien sûr temps d'améliorer les propositions.

Nous demandons que le premier engagement soit notifié dans une note concertée, dans la mesure où les 4 indicateurs vont être utilisés dès septembre. Nous demandons également que les calculs proposés, qui sont détaillés, proposent une explication en français de leur bien fondé et aussi de leurs limites.

Nous rappelons notre demande de présentation l'expérimentation de la DR Île-de-France qui avait mis au point l'examen individualisé d'indicateurs (sans en avertir les principaux intéressés).

La nouvelle grille de rémunération (voir PJ) a été envoyée par la direction, tenant compte de l'augmentation du Smic. Depuis la première version de la grille, seules les augmentations du Smic auront permis l'augmentation du début de la grille... quel encouragement pour les nouvelles et nouveaux !

Piaac

L'enquête pose problème à plusieurs niveaux : bogues sur les transmissions, faible rémunération au regard du temps plus long que prévu, non attribution de la prime seconde visite tant que les exercices ne sont pas terminés...

Nous signalons également que les accompagnements en première visite sont délicats : la façon dont les exercices de l'enquête sont posés pouvant malheureusement mettre en difficulté des enquêtés, s'il y a deux enquêteurs c'est encore plus délicat.

La direction répond qu'elle souhaite que cette enquête se passe bien. Elle a essayé d'améliorer les problèmes de bogues, même si d'autres apparaissent comment celui avec la box Free.

Elle procédera comme pour IVQ, en regardant les premières remontées des temps Capi. Si les temps s'avèrent plus longs, elle fera une proposition.

Ce sujet sera à nouveau examiné le 20 septembre.

Calendrier

5 septembre : conférence téléphonique

7 septembre : 1^{er} bilan test smartphones Paris

13 septembre : réunion Capi 3G Paris

20 septembre : GT statut enquêteurs Paris

A Paris le 4 septembre 2012

Annexe : nombre de différents types de courriers envoyés par les DR

